



# BUDGET

## BUDGETS PRIMITIFS 2026 RAPPORT DE PRÉSENTATION

### Commune d'Aureilhan

E-mail : [mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr](mailto:mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr)  
Site web : [www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

Tél. : 05 62 38 91 50  
Place François Mitterrand  
65800 Aureilhan



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Le budget primitif par nature</b>	<b>Pages 3-15</b>
1.1	Préambule	Page 3
1.2	L'équilibre du budget primitif de la Commune	Pages 3-4
1.3	La section de fonctionnement	Pages 4-7
1.4	La section d'investissement	Pages 7-10
1.5	Les budgets annexes	Page 11-15
<b>II.</b>	<b>La fiscalité</b>	<b>Pages 16</b>
<b>III.</b>	<b>La dette</b>	<b>Page 16-17</b>

# I. LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE

## 1.1 PREAMBULE

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2026, il convient de préciser qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales doit utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14. L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique à compter du budget primitif 2024 :

- > La modification de certains articles et chapitres budgétaires,
- > Une refonte de la maquette budgétaire.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte financier unique (qui se substitue au compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Les budgets primitifs de la Commune d'Aureilhan comprennent **le budget principal et les budgets annexes Blanche Odin et Centre de Santé**. Ils ont été votés le 23 avril 2026 par le Conseil Municipal. Schématiquement, ils retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs 2026 peuvent être consultés sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

## 1.2 L'EQUILIBRE DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA COMMUNE

Les budgets primitifs 2026 de la Commune et de ses budgets annexes sont équilibrés de la façon suivante :

Libellé	Budget principal Commune	Budget annexe Centre de Santé	Budget annexe Blanche Odin	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses réelles	6 283 517,00 €	937 500,00 €	16 532,83 €	7 237 549,83 €
Dépenses d'ordre	2 001 518,09 €	98 282,81 €	0,00 €	2 099 800,90 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 285 035,09 €</b>	<b>1 035 782,81 €</b>	<b>16 532,83 €</b>	<b>9 337 350,73 €</b>
Recettes réelles	7 055 000,00 €	860 000,00 €	4 100,00 €	7 919 100,00 €
Recettes d'ordre	21 000,00 €	11 210,00 €	0,00 €	32 210,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 209 035,09 €	164 572,81 €	12 432,83 €	1 386 040,73 €
<b>Sous-total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 285 035,09 €</b>	<b>1 035 782,81 €</b>	<b>16 532,83 €</b>	<b>9 337 350,73 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses réelles	2 900 000,95 €	90 947,92 €	49 208,35 €	3 040 157,22 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	155 213,79 €	1 401,00 €	0,00 €	156 614,79 €
Dépenses d'ordre	71 000,00 €	11 210,00 €	0,00 €	82 210,00 €
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	850 244,15 €	8 533,89 €	0,00 €	858 778,04 €
<b>Sous-total dépenses d'investissement</b>	<b>3 976 458,89 €</b>	<b>112 092,81 €</b>	<b>49 208,35 €</b>	<b>4 137 760,05 €</b>
Recettes réelles	1 648 849,00 €	13 810,00 €	0,00 €	1 662 659,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	276 091,80 €	0,00 €	0,00 €	276 091,80 €
Recettes d'ordre	2 051 518,09 €	98 282,81 €	0,00 €	2 149 800,90 €
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	49 208,35 €	49 208,35 €
<b>Sous-total recettes d'investissement</b>	<b>3 976 458,89 €</b>	<b>112 092,81 €</b>	<b>49 208,35 €</b>	<b>4 137 760,05 €</b>

Le budget primitif 2026 est conforme au rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté lors du Conseil Municipal du 8 avril 2026. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- > Poursuivre la dynamique de développement et d'équipement de la Cité,
- > Maintenir un haut niveau d'investissement pour réaliser des équipements pour tous (élèves, adhérents des associations, habitants, etc),
- > Proposer des Services Publics efficaces et utiles,
- > Maintenir le patrimoine communal,
- > Garantir, pour l'avenir et dans un contexte incertain, la capacité d'agir de la Ville en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et l'endettement,
- > Équilibrer la gestion financière entre moyen d'agir, endettement et maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## 1.3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune d'Aureilhan, les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux remboursements de charges de personnel, aux loyers communaux, à diverses subventions de fonctionnement, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie,...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer,...

### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 285 035,09 €, contre 7 949 401,45 € en 2025. Les dépenses réelles sont en hausse de 0,83 %, soit 6 283 517,00 €, contre 6 231 941,98 € en 2025.

### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	1 339 500,00 €	1 373 000,00 €	+2,50%
012	Charges de personnel	3 393 941,98 €	3 470 000,00 €	+2,24%
65	Autres charges de gestion courante	1 238 500,00 €	1 270 117,00 €	+2,55%
66	Charges financières	150 000,00 €	157 000,00 €	+4,67%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000,00 €	3 400,00 €	-96,60%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>6 231 941,98 €</b>	<b>6 283 517,00 €</b>	<b>+0,83%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 432 459,47 €	1 711 518,09 €	+19,48%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 000,00 €	290 000,00 €	+1,75%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 717 459,47 €</b>	<b>2 001 518,09 €</b>	<b>+16,54%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>8 285 035,09 €</b>	<b>+4,22%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » s'élèvent à 1,37 M€, contre 1,33 M€ en 2025, soit une augmentation de 2,50 %. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux dépenses réelles réalisées en 2025, ainsi que par l'impact des revalorisations tarifaires liées à l'inflation.

#### Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Les « charges de personnel » de la Commune passent de 3,39 M€ à 3,47 M€ soit une hausse de 2,24 %, qui correspond notamment au glissement vieillesse Technicité (GVT), ainsi qu'à la hausse des cotisations CNRACL.

L'effectif de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 79 agents, dont 3 agents non titulaires, représentant 75,36 ETP (Equivalent Temps Plein).

#### Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

- Diminution de 4 567,18 € du contingent versé au SDIS (- 1,61 %/2025) ;
- Augmentation de la subvention versée au CCAS, soit 34 000,00 € (+ 9 000,00 €) ;
- Diminution de 18 000,00 € de la subvention versée à la Caisse des Ecoles, soit 243 000,00 € ;
- Aucune subvention versée au budget annexe Centre de Santé, comme en 2024 et 2025 ;
- Maintien de la subvention versée à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) d'Aureilhan, soit 219 490,00 €, conformément à la convention signée avec la MJC ;
- la subvention versée à la FRMJC passe de 60 219,00 € à 61 988,00 € ;
- l'enveloppe budgétaire des subventions versées aux associations est revue à la hausse : 87 400,00 €, contre 80 900,00 € budgétés en 2025 ;
- Diminution de la participation 2026 au SIVU du Collège, soit 32 500,00 € (contre 40 000,00 € en 2025) et maintien de celle au SIVU du RAM, soit 15 750,00 €.

#### Chapitre 66 - Charges financières :

Légère augmentation des « charges financières » (4,67 %). Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).

#### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre est prévisionné exclusivement pour pallier d'éventuelles régularisations sur les exercices comptables antérieurs.

#### Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions :

La diminution importante de ce chapitre s'explique par le versement d'un legs de 98 740,00 €, budgété et perçu au cours de l'année 2025.

### B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 285 035,09 €, contre 7 949 401,45 € en 2025. Les recettes réelles sont inscrites à hauteur de 7 055 000,00 €, contre 6 898 000,00 € en 2025, soit une hausse de 2,28 %.

#### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
013	Atténuation de charges	385 000,00 €	344 000,00 €	-10,65%
70	Produits des services	103 000,00 €	106 000,00 €	+2,91%
73	Impôts et taxes	590 000,00 €	590 000,00 €	0,00%
731	Fiscalité locale	4 160 000,00 €	4 350 000,00 €	+4,57%
74	Dotations et Participations	1 442 000,00 €	1 550 000,00 €	+7,49%
75	Autres produits de gestion courante	208 000,00 €	105 000,00 €	-49,52%
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>6 898 000,00 €</b>	<b>7 055 000,00 €</b>	<b>+2,28%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	21 000,00 €	+5,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>+5,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	1 031 401,45 €	1 209 035,09 €	+17,22%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>8 285 035,09 €</b>	<b>+4,22%</b>

#### Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre regroupe les remboursements de charges liées au personnel, par les assurances statutaires notamment et dans le cadre de mise à disposition. La diminution de 10,65 % s'explique par la conclusion d'un nouveau marché d'assurance statutaire, dont les garanties ont été revues à la baisse, entraînant un impact sur le niveau de remboursement des indemnités.

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

On note une légère augmentation des produits des services de l'ordre de 3 000,00 €. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux recettes réellement perçues en 2025.

#### Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 « impôts et taxes » de la M14 est scindé en deux chapitres en M57.

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir : l'attribution de compensation, budgétée à hauteur de 372 000,00 €, ainsi que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), budgété à 218 000,00 € et tous deux identiques aux années précédentes.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

#### Chapitre 731 - Fiscalité locale :

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la Commune.

Compte tenu des renseignements en notre possession à la date d'élaboration du budget, le produit 2026 des taxes locales devrait être de l'ordre de 4,35 M€ :

	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Impôts directs locaux	3 818 400,00 €	4 038 400,00 €
Taxes additionnelle	200 000,00 €	180 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	140 000,00 €	130 000,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	100,00 €	100,00 €
Droits de stationnement taxis	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL FISCALITE LOCALE</b>	<b>4 160 000,00 €</b>	<b>4 350 000,00 €</b>

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. Le niveau des bases augmente de 0,8 % en 2026 (contre 1,7 % en 2025).

#### Chapitre 74 – Dotations et participations :

Pour 2026, la prévision de ce chapitre a été construite à partir des montants perçus en 2025. Une projection a été réalisée :

	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Dotations Forfaitaire	732 000,00 €	732 000,00 €
Dotations Nationale de Péréquation	198 000,00 €	232 000,00 €
Dotations de Solidarité Rurale	404 000,00 €	428 000,00 €
<b>TOTAL D.G.F.</b>	<b>1 334 000,00 €</b>	<b>1 392 000,00 €</b>

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que la « Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » qui a été estimée à 36 000,00 € pour 2026.

La Commune bénéficie également d'une subvention FNADT/FIO pour le fonctionnement de l'Espace France Services à hauteur de 47 500,00 € pour 2026, contre 45 000,00 € perçus en 2025.

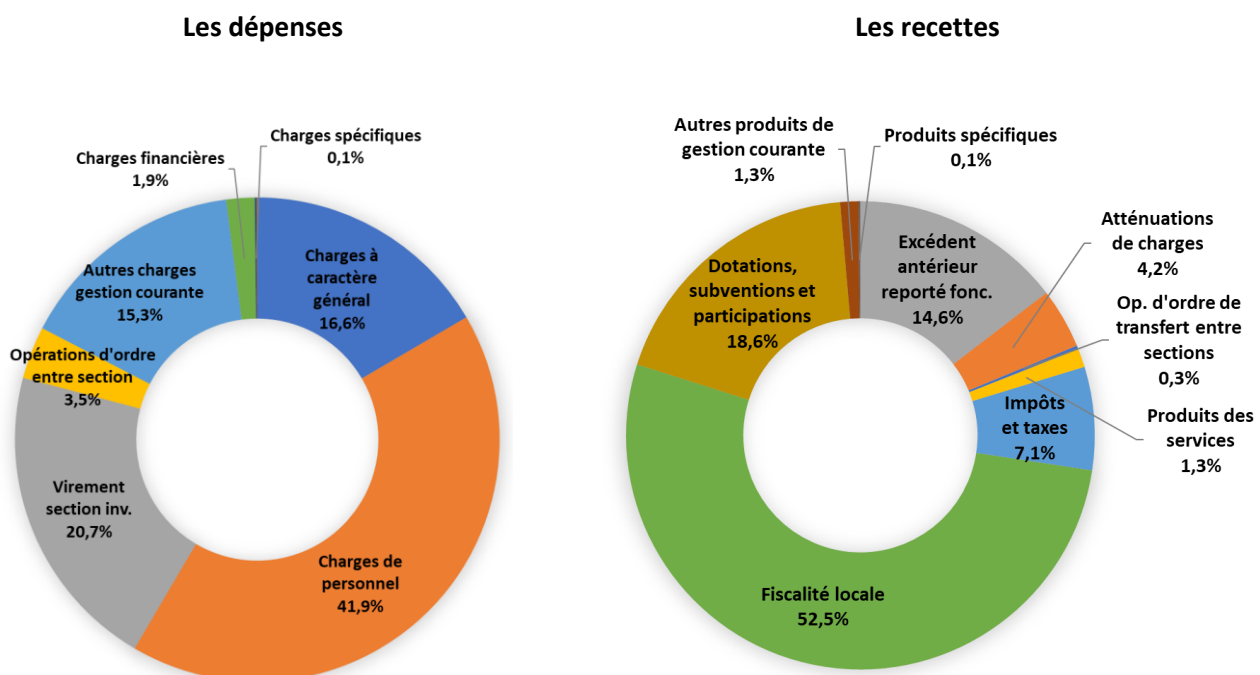
Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) 2026 sur les dépenses de fonctionnement 2024 a été budgété à hauteur de 28 900,00 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante et 77 – Produits exceptionnels :

Ce chapitre regroupe notamment les loyers appelés sur l'exercice, divers remboursements (frais d'électricité, de gaz, indemnités d'assurance, etc.), ainsi que les produits liés à la location de salles et les produits exceptionnels.

En 2025, il intégrait également des éléments exceptionnels, à savoir : le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la Commune à hauteur de 20 000,00 €, ainsi qu'un legs de 98 740,00 €. En 2026, ce reversement est prévisionné mais pour un montant de 10 000,00 €. L'absence du legs et la diminution du reversement expliquent la baisse de 49,52 % du chapitre.

Représentation graphique de la section de fonctionnement par chapitre :



## 1.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **En recettes** : principalement le F.C.T.V.A., les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'une nouvelle école par exemple) et les emprunts si la collectivité a choisi d'y faire appel lors du vote du budget primitif.
- > **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, ainsi que le remboursement du capital de la dette.

## A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 976 458,89 €, contre 3 863 015,47 € en 2025. Les dépenses réelles sont en hausse de 0,17 %, soit 3 055 214,74 €, contre 3 050 000,55 € en 2025 (restes à réaliser compris).

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre et par opération

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €	500 000,00 €	-9,09%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	66 968,00 €	-
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	-
Op. 102	Acquisitions	173 032,66 €	277 200,00 €	+60,20%
Op. 103	Extension cimetièrè	38 400,00 €	76 780,00 €	+99,95%
Op. 104	Bâtiments communaux	832 273,94 €	649 523,00 €	-21,96%
Op. 105	Complexe sportif	51 500,00 €	230 800,00 €	+348,16%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	905 005,40 €	1 048 729,95 €	+15,88%
Op. 108	Eclairage public	105 300,00 €	50 000,00 €	-52,52%
Op. 999	Budget participatif	107 500,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 763 012,00 €</b>	<b>2 900 000,95 €</b>	<b>+4,96%</b>
20	Immobilisations incorporelles	24 138,00 €	10 908,00 €	-54,81%
204	Subventions d'équipements versées	4 250,00 €	0,00 €	-100,00%
Op. 102	Acquisitions	3 850,30 €	7 412,91 €	+92,53%
Op. 103	Extension cimetièrè nord	2 970,00 €	7 151,75 €	+140,80%
Op. 104	Bâtiments communaux	91 168,03 €	69 497,84 €	-23,77%
Op. 105	Complexe sportif	2 412,00 €	3 382,57 €	+40,24%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	110 128,62 €	56 860,72 €	-48,37%
Op. 108	Eclairage public	40 390,80 €	0,00 €	-100,00%
Op. 999	Budget participatif	7 680,80 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-Total restes à réaliser (report)</b>	<b>286 988,55 €</b>	<b>155 213,79 €</b>	<b>-45,92%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	21 000,00 €	+5,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>71 000,00 €</b>	<b>+1,43%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	743 014,92 €	850 244,15 €	+14,43%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>3 976 458,89 €</b>	<b>+2,94%</b>

### Dépenses d'investissement détaillées par opération d'équipement (restes à réaliser inclus)

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
Op. 102	Acquisitions	176 882,96 €	284 612,91 €	+60,90%
Op. 103	Extension cimetièrè	41 370,00 €	83 931,75 €	+102,88%
Op. 104	Bâtiments communaux	923 441,97 €	719 020,84 €	-22,14%
Op. 105	Complexe sportif	53 912,00 €	234 182,57 €	+334,38%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	1 015 134,02 €	1 105 590,67 €	+8,91%
Op. 108	Eclairage public	145 690,80 €	50 000,00 €	-65,68%
Op. 999	Budget participatif	115 180,80 €	0,00 €	-100,00%
	Hors opération	28 388,00 €	77 876,00 €	+174,33%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000,55 €</b>	<b>2 555 214,74 €</b>	<b>+2,21%</b>

## B. Les recettes d'investissement

### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	972 429,00 €	1 128 849,00 €	+16,09%
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00 €	470 000,00 €	-27,69%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	50 000,00 €	-
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>1 622 429,00 €</b>	<b>1 648 849,00 €</b>	<b>+1,63%</b>
13	Subventions d'investissement	451 574,00 €	276 091,80 €	-38,86%
	<b>Sous-Total restes à réaliser (report)</b>	<b>451 574,00 €</b>	<b>276 091,80 €</b>	<b>-38,86%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	1 432 459,47 €	1 711 518,09 €	+19,48%
024	Produits des cessions d'immobilisations	21 553,00 €	0,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	285 000,00 €	290 000,00 €	+1,75%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>1 789 012,47 €</b>	<b>2 051 518,09 €</b>	<b>+14,67%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>3 976 458,89 €</b>	<b>+2,94%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 976 458,89 €, contre 3 863 015,47 € en 2025. Les recettes réelles sont en baisse de 7,19 %, soit 1 924 940,80 €, contre 2 074 003,00 € en 2025 (restes à réaliser compris).

Chapitre 10 - Dotations et fonds divers :

	Montant BP 2025	Montant BP 2026
F.C.T.V.A.	359 000,00 €	396 482,86 €
Taxe d'aménagement	35 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 000,00 €</b>	<b>399 482,86 €</b>

Chapitre 13 - Les subventions d'investissement :

Il s'agit ici des subventions notifiées et restant à percevoir par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-après :

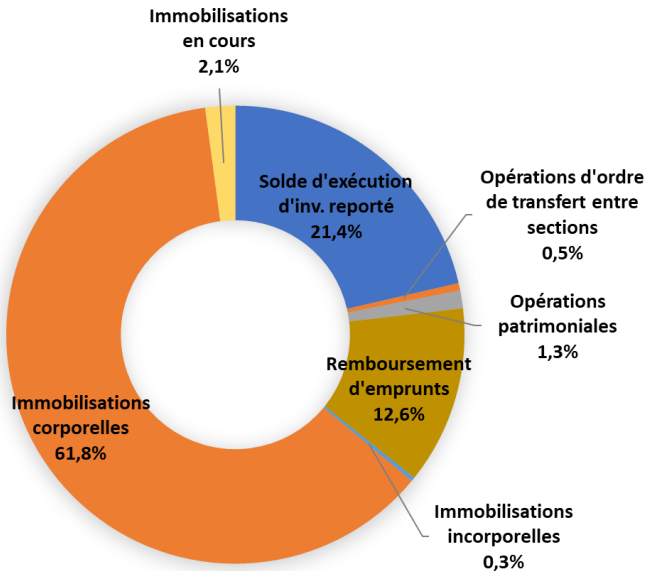
Nature de l'équipement	Organisme financeur	Montant BP 2026
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Région Occitanie	14 550,00 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	14 550,00 €
Opération Cœur de ville	Préfecture Hautes-Pyrénées	37 738,83 €
Opération Cœur de ville	Région Occitanie	80 000,00 €
Opération Cœur de ville	Agence de l'Eau Adour Garonne	36 784,84 €
Reconstruction du Mille-Clubs	Préfecture Hautes-Pyrénées	52 587,13 €
Reconstruction du Mille-Clubs	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	39 881,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>276 091,80 €</b>

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés :

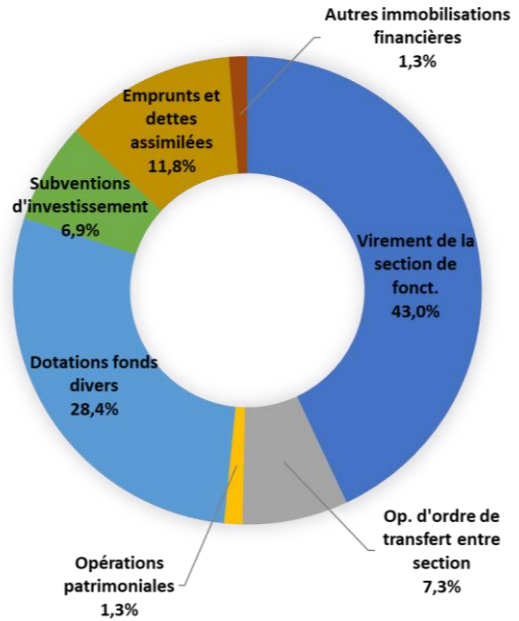
Afin de pouvoir mener les projets d'investissement 2026, un emprunt d'équilibre de 470 000,00 € est inscrit au budget.

Représentation graphique de la section d'investissement par chapitre :

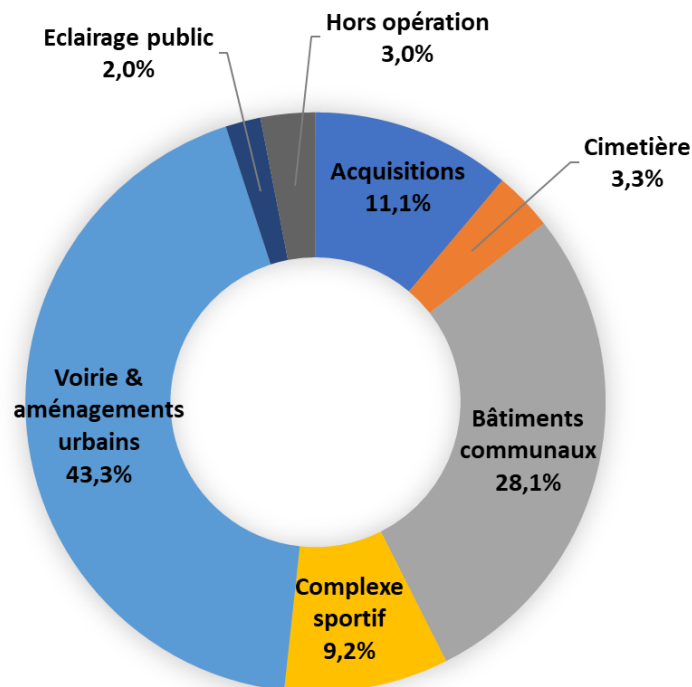
**Les dépenses**



**Les recettes**



Représentation graphique des opérations d'équipement :



## 1.5 LES BUDGETS ANNEXES

### A. Le budget annexe Centre de Santé

#### A.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 035 782,81 €, contre 1 045 784,09 € en 2025. Les dépenses réelles sont en légère baisse de 2,52 %, soit 937 500,00 €, contre 961 784,09 € en 2025.

#### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	180 000,00 €	160 000,00 €	-11,11%
012	Charges de personnel	760 284,09 €	760 000,00 €	-0,04%
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00 €	14 000,00 €	-17,65%
66	Charges financières	4 000,00 €	3 000,00 €	-25,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>961 784,09 €</b>	<b>937 500,00 €</b>	<b>-2,52%</b>
023	Virement à la section d'investissement	62 000,00 €	76 282,81 €	+23,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>98 282,81 €</b>	<b>+17,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>1 035 782,81 €</b>	<b>-0,96%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » s'élèvent à 160 000,00 €, contre 180 000,00 € en 2025, soit une diminution de 11,11 %. Ce chapitre a été ajusté aux dépenses réalisées en 2025 et aux besoins prévisionnels des services connus lors de la préparation budgétaire.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

L'enveloppe budgétaire des charges de personnel est maintenue et passe de 760 284,09 € à 760 000,00 €.

L'effectif du Centre de Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 8 agents, dont 6 agents non titulaires, représentant 7,80 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

Baisse de 17,65 % des « autres charges de gestion courante », soit 14 000,00 €. Ce chapitre est alimenté essentiellement par les frais d'hébergement mensuels du logiciel utilisé par les médecins. Il a été ajusté aux dépenses réalisées en 2025.

Chapitre 66 - Charges financières :

Diminution de 25,00 % des « charges financières », à hauteur de 3 000,00 €. Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre est prévisionné exclusivement pour pallier à d'éventuelles régularisations sur les exercices comptables antérieurs.

#### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
013	Atténuation de charges	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00%
70	Produits des services	661 000,00 €	640 000,00 €	-3,18%
74	Dotations et participations	184 391,00 €	173 000,00 €	-6,18%
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>892 391,00 €</b>	<b>860 000,00 €</b>	<b>-3,63%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 210,00 €	11 210,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>0,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	142 183,09 €	164 572,81 €	+15,75%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>1 035 782,81 €</b>	<b>-0,96%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 035 782,81 €, contre 1 045 784,09 € en 2025. Les recettes réelles sont en baisse de 3,63 %, soit 860 000,00 €, contre 892 391,00 € en 2025.

**Chapitre 013 – Atténuation de charges :**

Ce chapitre intègre les remboursements de frais liés au personnel (maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail) qui sont variables d'année en année, ainsi que des aides financières versées par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

**Chapitre 70 – Produits des services du domaine :**

Les recettes de ce chapitre ont été ajustées aux recettes réellement perçues en 2025. Ce chapitre intègre exclusivement les consultations de l'année du Centre de Santé, y compris les consultations réalisées dans le cadre de la permanence des soins.

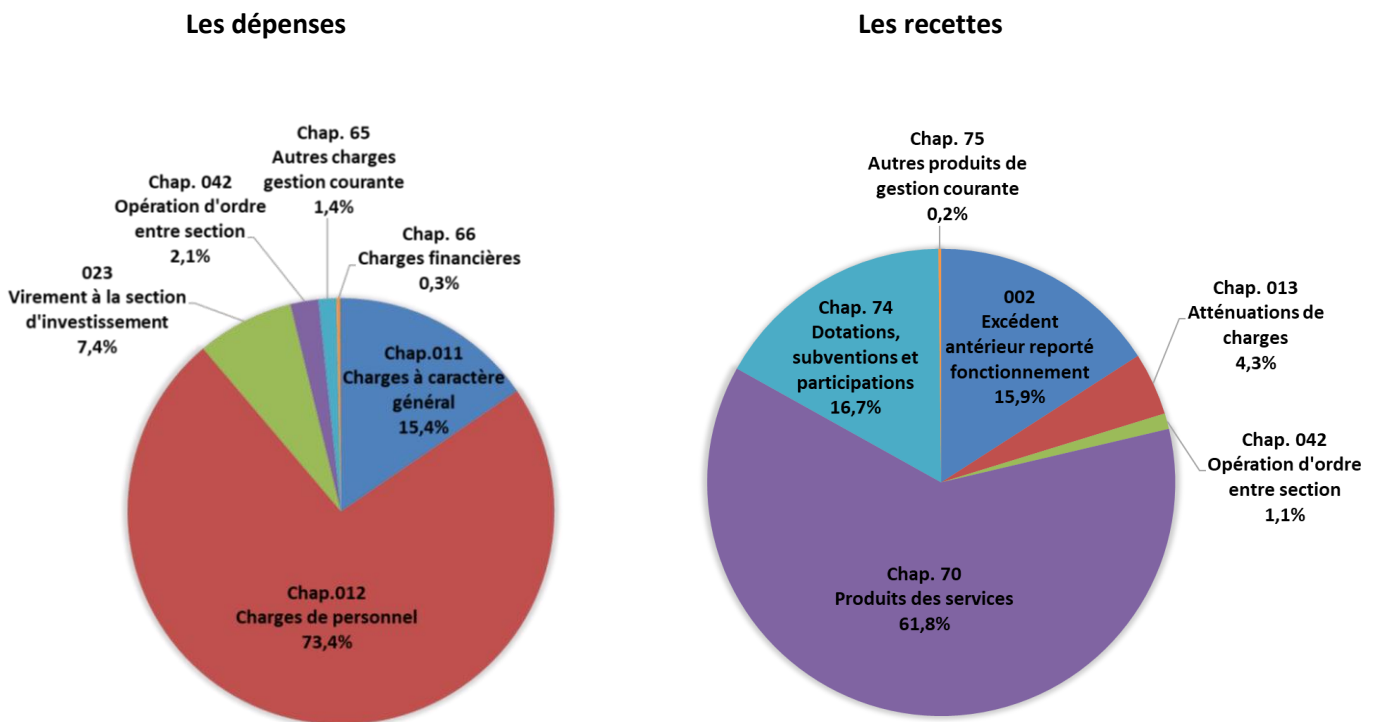
**Chapitre 74 – Dotations et participations :**

Les recettes de ce chapitre diminuent de 6,18 % en raison du versement d'une dotation exceptionnelle de l'Etat pour les Centres de Santé à hauteur de 20 391,00 € perçu en 2025.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :**

Ce poste se compose exclusivement des remboursements de frais de formation engagés par les médecins.

Représentation graphique de la section de fonctionnement par chapitre :



## A.2 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 112 092,81 €, contre 156 831,59 € en 2025. Les dépenses réelles sont en baisse de 36,94 %, soit 90 947,92 €, contre 144 220,59 € en 2025, en raison de la diminution du montant de l'avance (de 100 000,00 € à 50 000,00 €) à rembourser à la commune car il s'agit uniquement du solde.

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	127 000,00 €	77 000,00 €	-39,37%
21	Immobilisations corporelles	14 021,59 €	13 947,92 €	-0,53%
23	Immobilisations en cours	3 199,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>144 220,59 €</b>	<b>90 947,92 €</b>	<b>-36,94%</b>
23	Immobilisations en cours	1 401,00 €	1 401,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total Restes à réaliser (report)</b>	<b>1 401,00 €</b>	<b>1 401,00 €</b>	<b>0,00%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 210,00 €	11 210,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>0,00%</b>
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	8 533,89 €	-
	<b>TOTAL</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>112 092,81 €</b>	<b>-28,53%</b>

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » comprend le remboursement du capital de la dette remboursé sur l'année, soit 27 000,00 €, et le solde du remboursement de l'avance versée par la Commune lors du démarrage du Centre de Santé, soit 50 000,00 €.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » est approvisionné pour des éventuels achats de mobilier, de matériels informatiques et de matériels médicaux.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » comprend exclusivement les restes à réaliser relatifs à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du Centre de Santé.

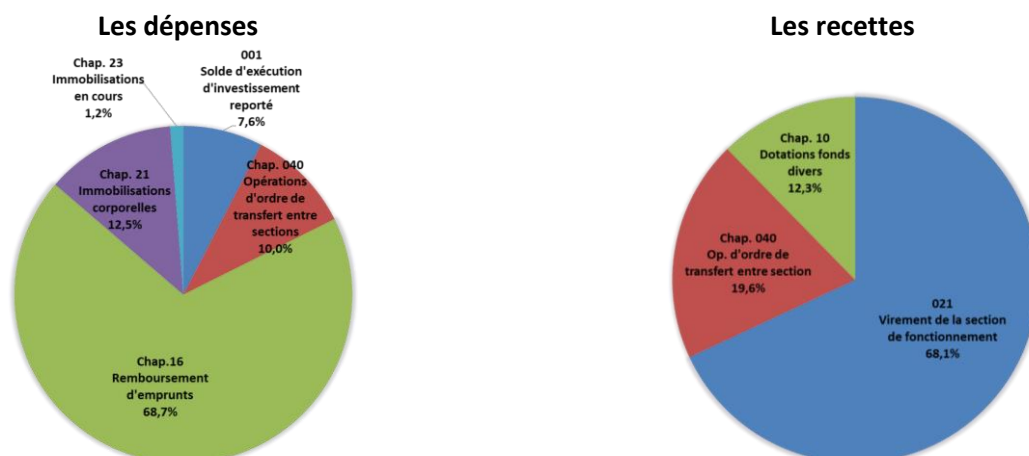
### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	900,00 €	13 810,00 €	+1434,44%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>900,00 €</b>	<b>13 810,00 €</b>	<b>+1434,44%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	62 000,00 €	76 282,81 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>98 282,81 €</b>	<b>+17,00%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 931,59 €	0,00 €	-100,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>112 092,81 €</b>	<b>-28,53%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 112 092,81 €, contre 156 831,59 € en 2025. Les recettes réelles sont en très forte hausse.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du F.C.T.V.A. 2026 sur les dépenses d'investissement engagées en 2024, soit 3 876,00 €, ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé de 9 934,00 €. Ce report est intégré pour la première fois au budget du Centre de Santé, ce qui explique la hausse des recettes réelles.

Représentation graphique de la section d'investissement par chapitre :



## B. Le budget annexe Blanche Odin

### B.1 La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 532,83 €, contre 32 354,19 € en 2025. Elles sont en baisse de 48,90 %.

#### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	12 254,19 €	6 432,83 €	-47,51%
65	Autres charges de gestion courante	20 100,00 €	10 100,00 €	-49,75%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>16 532,83 €</b>	<b>-48,90%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	-
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>16 532,83 €</b>	<b>-48,90%</b>

Le chapitre 011 « charges à caractère général » intègre principalement les frais de copropriété et sert à équilibrer la section de fonctionnement.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sert, sur ce budget, à régulariser les reliquats de T.V.A. Le budget annexe Blanche Odin est le seul budget de la Commune à être soumis au régime de la T.V.A. Chaque trimestre une déclaration est transmise aux Services des Impôts.

Un reversement de l'excédent cumulé 2025 du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la Commune a été budgété à hauteur de 10 000,00 € (contre 20 000,00 € en 2025).

#### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

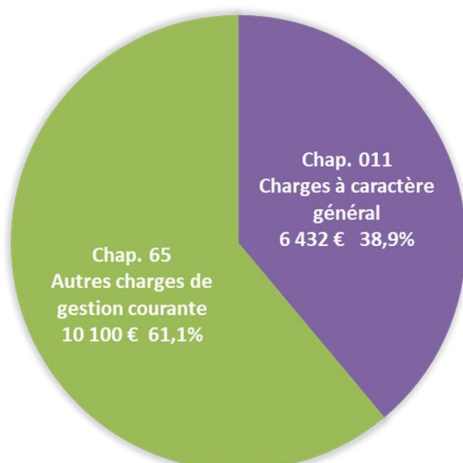
Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €	4 100,00 €	+2,50%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>+2,50%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	28 354,19 €	12 432,83 €	-56,15%
	<b>TOTAL</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>16 532,83 €</b>	<b>-48,90%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 532,83 €, contre 32 354,19 € en 2025. Les recettes réelles budgétées augmentent de 2,50 %.

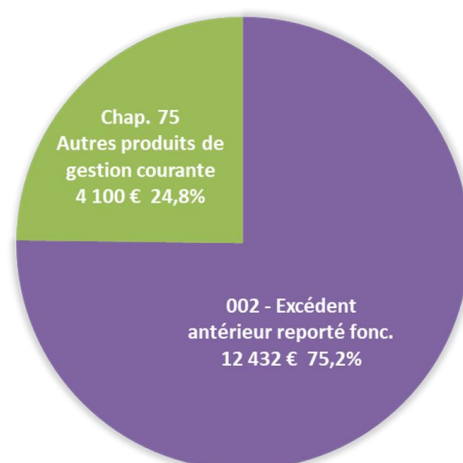
Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » comprend les loyers du bâtiment Blanche Odin perçus à l'année.

Représentation graphique de la section de fonctionnement par chapitre :

**Les dépenses**



**Les recettes**



## B.2 La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 49 208,35 €, contre 48 447,00 € en 2025. Elles sont en hausse de 1,57 %.

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
21	Immobilisations corporelles	48 447,00 €	49 208,35 €	+1,57%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>49 208,35 €</b>	<b>+1,57%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>49 208,35 €</b>	<b>+1,57%</b>

Le chapitre 21 est budgété en 2026 à hauteur des recettes d'investissement prévisionnées ci-après, afin d'équilibrer la section d'investissement.

### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

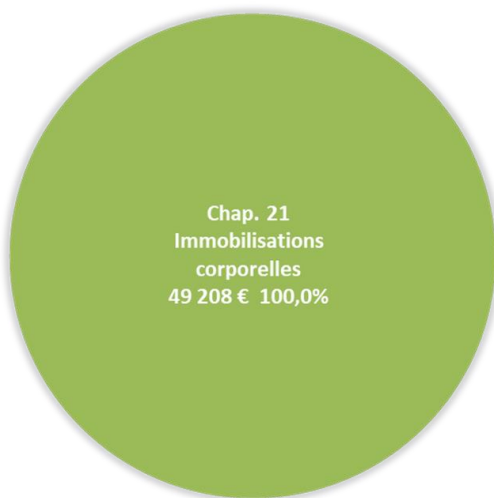
Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
024	Produits des cessions d'immobilisations	48 447,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
021	Virement à la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	-
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	49 208,35	-
	<b>TOTAL</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>49 208,35 €</b>	<b>+1,57%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 49 208,35 €, contre 48 447,00 € en 2025. Elles sont en hausse de 1,57 %.

Un local situé dans le bâtiment Blanche Odin a été vendu dans le courant de l'année 2025, ce qui explique la baisse du chapitre 024.

Représentation graphique de la section d'investissement :

#### Les dépenses



#### Les recettes



## II. La fiscalité

Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) fera l'objet d'une augmentation de l'ordre de 3% en 2026 :

Taxes	Rappel des taux votés en 2025	Taux votés pour 2026
Taxe Habitation (TH)	13,46 %	13,46 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	44,55 %	45,89 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	59,70 %	59,70 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et pas par la Commune.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 038 400,00 €.

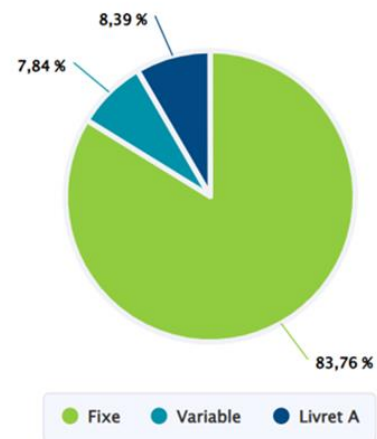
La population Aureilhanaise comptabilise 8 235 foyers (dont 55,8 résidences secondaires), donnée issue de la fiche D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année 2025.

## III. La dette

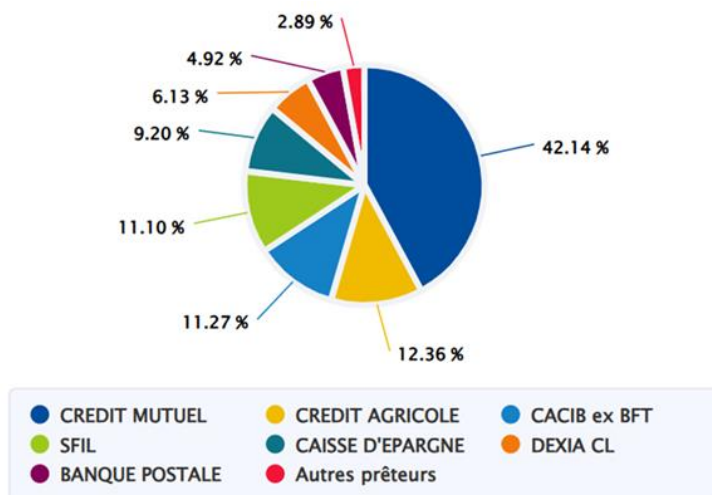
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la dette de la Commune est composée de 19 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Dette par type de risque au 01/01/2026 :

Type	Encours	% par type de risque	Taux moyen
Fixe	4 324 934 €	83,76%	2,81%
Variable	404 984 €	7,84%	2,49%
Livret A	433 333 €	8,39%	2,35%
<b>TOTAL</b>	<b>5 163 251 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,75%</b>



Dette par prêteur au 01/01/2026 :



La capacité de désendettement de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026, exprimé en année, est de 4,6. Le ratio respecte la recommandation du seuil de 12 ans de l'ancienne Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. À encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.